

REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P.1044 KIGALI

KIGALI, le

31 MAI 1988

N° 1589/15.00

Monseigneur Vincent NSENGYUMVA
Archevêque de KIGALI
K I G A L I

31/05/1988
1/11/1988

FERWAFA	
reçu le	31 MAI 1988
n°	
A traiter par	

Monseigneur l'Archevêque,

Suite à votre demande, j'ai l'honneur
de vous informer que le Stade de NYAMIRAMBO est mis à votre disposi-
tion pour la messe dominicale du 5 Juin 1988.

Veuillez agréer, Monseigneur l'Arche-
vêque, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM



C.P.I.à:

✓ Monsieur le Président
de la Fédération Rwandaise
de Football Amateur
K I G A L I

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 31 MAI 1988

N° 1571 /15.00

Urgent GOF

FERWAFA	
reçu le	31 MAI 1988
n°	
A traiter par	OK J

Monsieur le Président de la Fédération
Rwandaise de Football Amateur
KIGALI

Président

Il est à noter que l'NA Mukura pour les litiges dont
question ont déjà leur dit. Par contre il était
affirme que le Ministère donna une allocation 3,000,000 FRW.
Le dossier FICKERT est connu de la Sédation. Le Ministre
devrait pour le compte étudier le dossier et examiner
examine le profondes, sur dossier non clair. *31/5/88*

J'ai l'honneur de porter à votre

connaissance que le départ définitif de Monsieur Joachim FICKERT, Chef de
Projet Football au RWANDA, est prévu le 3 Juin 1988.

Aussi je vous demanderais de régler
avant cette date les litiges entre la FERWAFA et l'intéressé. Compte tenu de
l'imminence de son départ, je vous suggérerais d'opérer ce règlement sur la
subvention de 2.000.000 FRW accordée à la FERWAFA en date du 5/04/1988.

Les autres litiges envers les tiers

seront réglés ultérieurement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,

l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

It Col BM

C.P.I.à:

- Monsieur Joachim FICKERT
Chef de Projet Football
au RWANDA

KIGALI



De Trésorier Général
A Président FEUWATA

PPS
d'après l'examen
d'avoir été
sollicité

Concerné: Il est à noter que ce dossier

est assez trouble, car lors de la remise de ce reçu, aucun dépôt encaissé n'a été signalé.

Ainsi, il y a lieu de discuter avec le Mijenwoop, car, il me semble que cette affaire était du ressort du Ministère et de la coopération allemande représentée par Rickett.

Mme ~~et~~ il n'y a aucun dossier à notre disposition, il semble que il évoit qu'il y a un match de la sélection nationale contre d'autres équipes (locales ou étrangères) pour rembourser cet argent. Si cela n'a pas été fait, ce n'est pas de la faute du B.F. entraîné, mais bien du Mijenwoop et le B.F. doit faire de l'effort pour trouver une autre solution ou demander un remboursement.